

A O U T 2 0 2 3

LE PLESSIS FEU AUSSOUX



# Plessis Mag'

Retrouvez  
toute  
l'actualité  
de votre  
village



Le Plessis-Feu-Aussoux,  
c'est vous et nous





Chères Ansoldiennes, chers Ansoldiens,

C'est toujours avec beaucoup de satisfaction que nous vous adressons ce Plessis Mag' qui est le reflet de notre vie dans notre beau petit village.

C'est avec un grand plaisir que nous avons pu nous rassembler avec les nombreuses festivités organisées, grâce à nos associations et à la municipalité. C'est avec joie que je vous propose de nous retrouver le 30 septembre pour notre traditionnelle Fête de Village.

Vous avez pu le remarquer, notre commune a subi des travaux d'aménagements. A la mairie, un sas a été créé et la toiture est en rénovation. Les travaux aboutiront prochainement.

Notre église a été rénovée et a pu accueillir une première célébration. La rénovation intérieure touche à sa fin tandis que la toiture et le ravalement sont encore en travaux.

Les aires de jeux ont été remplacées et des barrières installées tout autour afin d'assurer la sécurité des enfants.

Par ailleurs, c'est avec une grande fierté que je vous annonce que notre village a obtenu le label Village Fleuri. En plus d'un accomplissement, ce label représente pour notre village des engagements : préserver le caractère rural et les ressources naturelles de notre village pour en faire un lieu où il fait bon vivre.

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Quantin, la nouvelle enseignante de notre école.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne rentrée.

Votre Maire,  
Isabelle GUYOT

## Sommaire

- Ça s'est passé au Plessis
- Aménagements et réalisations
- Notre village en histoire
- Communauté de communes du Val Briard
- État civil
- Nos commerçants
- Rappel des règles de bonne conduite
- Prochains évènements



# Ça s'est passé au Plessis

## Commémoration du 8 mai

C'est entouré de nos jeunes sapeurs pompiers, nos gendarmes et musiciens que l'équipe municipal et nos habitants ont célébré la commémoration du 8 mai.

Merci à tous.



## Féerie de Noël

Le Père Noël a fait un arrêt dans notre commune afin de remettre aux enfants leur cadeau et leurs chocolats. La venue du Père Noël a ravi les plus petits et les parents ont pu profiter d'un moment de convivialité autour d'un café.

Les ados du village ont bénéficié d'un chèque cadeau remis par Madame Le Maire.

Le midi, nos Aînés ont dégusté un repas gastronomique offert par la municipalité pour le traditionnel Repas des Aînés.

## Fête des voisins

La célèbre fête des voisins, organisée par le CPFA où nos habitants se sont réunis pour partager un moment convivial et festif autour de petits plats confectionnés par leurs soins.



## Brocante

La traditionnelle brocante de notre village organisée par le CPFA s'est déroulée cette année le 25 juin sous un grand soleil.



## Fête des jardins

Organisée par l'association CPFA la fête des jardins, s'est déroulée pour sa troisième édition sur notre commune. Rassemblant les passionnés du monde horticole, cette journée a été une réussite et très appréciée par nos habitants !



## Chasse aux oeufs

Les cloches de Pâques sont passées au Plessis !

Les enfants du village ont pu partir à la chasse aux oeufs et découvrir le lapin de Pâques ! ainsi que de nombreuses activités.

Nous avons partagé un moment de convivialité autour d'un café et de viennoiseries.



# Aménagements et réalisations

## Aires de jeux pour nos enfants

Un nouvel espace de jeux a été créé au niveau du City Stade. L'aire de jeux de la Caumonnerie a été sécurisée par le changement du tourniquet et l'ajout de barrières.



## Boulodrome

Pour compléter l'espace détente, un nouveau boulodrome a été installé à côté du terrain de tennis.



## Travaux de l'église

Des célébrations ont pu avoir lieu dans notre église. La rénovation intérieure, le ravalement, le clocher et la toiture sont encore en travaux.



Nouveau véhicule  
utilitaire  
Peugeot  
Partner

## Une première fleur pour le Plessis !



Notre belle commune a décroché sa première fleur !

Désormais labélisée Village fleuris depuis le 29 novembre 2022, notre commune s'inscrit dans une démarche d'aménagement des espaces paysagers et de valorisation du patrimoine pour faire de notre village un espace accueillant, chaleureux où il fait bon vivre.



## Mairie

Un sas a été créé et sa toiture a été rénovée. Les travaux aboutiront prochainement.

## Recrutement d'un nouvel agent technique et achat de véhicule

Grégory, notre agent technique, quitte ses fonctions sur notre commune.

Un nouvel agent technique arrivera prochainement.

La municipalité a fait l'achat d'un véhicule utilitaire afin de pouvoir assurer les missions du service technique.

## Classe de neige pour les écoliers du Plessis



Les enfants de l'école Jean Commère sont partis en classe de neige en février dernier.

Ce fût une semaine riche en émotions où les enfants ont pu se créer de beaux souvenirs !

Les municipalités du Plessis et de Voinsles s'inscrivant dans une démarche de soutien des familles, une participation à hauteur de 60€ par enfant a été offerte pour l'aide au financement du voyage.

Nous remercions nos enseignants, Mme Vert et Mr Constant pour leurs investissements dans l'organisation de ce voyage.



## Notre village en histoire

Le nom « Plessis » vient de la langue d'Oïl qui signifie « enceinte délimitée de haies ». « Feu » signifie une personne décédée et « Aussoux » est le nom d'un seigneur dénommé *Ansoldus* vivant dans la commune dès 1174.

L'église Saint Nicolas a été édifée en 1265. La vierge, l'enfant en bois polychrome et la cloche qui a été fondue en 1522 sont classés aux monuments historiques.

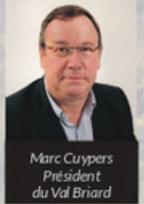
Certaines personnalités ont vécu dans notre village, c'est le cas de Jacques Champion de Charbonnière (1601-1672), qui fut le père de l'école française de clavecin à la cour de Louis XIII puis Louis XIV. Puis, Jean Commère (1920-1986), un peintre aquarelliste connu pour ses paysages briards demeura au Plessis-Feu-Aussoux en fit son inspiration. L'école du village porte désormais son nom.



Place de la  
Mairie

L'église  
Saint Nicolas





## Une Communauté de Services

### INAUGURATION

#### L'Envolée a ouvert ses portes !

Le 9 mars dernier, L'Envolée, nouveau pôle artistique du Val Briard a été inauguré en présence d'une assistance nombreuse composée d'acteurs culturels, des Maires de l'intercommunalité, des élus communautaires et des partenaires institutionnels.



*De gauche à droite : Coupure du ruban officiel par M. Jean Abiteboul, Vice-Président chargé de la culture, Mme Anne Parisy, Maire des Chapelles Bourbon, M. Marc Cuyppers, Président de la Communauté de Communes du Val Briard, Mme Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, M. Laurent Roturier, Directeur de la DRAC Ile-de-France, M. Lionel Beffre, Préfet de Seine-et-Marne, Mme Isabelle Périgault, Députée et M. Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Maine.*

Près de 2000 m<sup>2</sup> consacrés à la création artistique et à la programmation de spectacles dans une salle de 400 places assises mais aussi des locaux de répétition, d'expositions sont maintenant présents à L'Envolée, située près de la Ferme communautaire JJ Barbaux à Les Chapelles Bourbon.

#### Comment ne rien manquer ?

Des artistes renommés à 20 mn de chez vous sans embouteillage et à des tarifs raisonnables, ça vous tente ? Tenez-vous informé.e sur :

- Le site internet : [www.lenvoleevalbriard.fr](http://www.lenvoleevalbriard.fr)
- La brochure de saison 23/24 à venir en septembre
- les réseaux sociaux :

Instagram @lenvoleevalbriard  
Facebook - L'Envolée Val Briard  
LinkedIn - L'Envolée Val Briard

#### POUR QUELS AVANTAGES ?

- être tenu informé de la programmation et des dernières actus
- échanger entre futur.es usagers et spectateur.ices !
- découvrir nos coulisses
- gagner des places
- partir à la rencontre de nos artistes
- avoir accès à du contenu exclusif.

### RETOUR SUR LE FESTIVAL BRI'ART

A L'Envolée pendant 5 semaines, le Festival a remporté tous les succès : 6 317 spectateurs sur 17 représentations, 110 participants aux ateliers de pratique artistique, 4 563 élèves sur les 16 représentations des 4 spectacles proposés de la maternelle au lycée. Merci et rendez-vous en 2024 !

## FRANCE SERVICES : DECLAREZ VOS IMPOTS



**On vous accueille !**

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Vous avez des difficultés pour remplir votre feuille d'impôts sur internet ? Venez à France Services ! Venez à France Services !

#### France Services, c'est quoi ?

- Un guichet unique qui vous permet de bénéficier d'un accès centralisé aux services publics
- Une aide personnalisée pour tout type de requêtes et de services en ligne
- Deux ordinateurs, une imprimante/scanner et un espace de confidentialité en libre accès et aussi...
- Des partenaires qui vous reçoivent sur rendez-vous :  
Mission locale de la Brie et des Morins (Coulommiers) Tél. 01 64 25 76 59 • Pôle autonomie territorial (Coulommiers) Tél. 01 64 07 79 79 • Maison départementale des solidarités (Tournan en brie) Tél. 01 64 25 07 00 • Protection maternelle et infantile (PMI) Tél. 01 64 25 03 60 • Bulles médiation Tél. 01 64 63 61 70 • SURE (Service Unique Renovation Energétique) Tél. 01 64 51 35 21.

6 rue Lamartine 77 540 Rozay-en-Brie  
Arrêt PROXIBUS La Marpa. Tél. 09 74 35 21 15  
Lundi : 9 h/12h30- 13h30/17 h  
mardi : 13h30/16h30  
mercredi : 9 h/12h30- 13h30/17 h  
jeudi : 13h30/17 h  
vendredi : 9 h/12h30.

### CABINE DE TELECONSULTATION

Installé à la Maison des Services à Rozay-en-Brie, ce dispositif de télé médecine vous permet de prendre vos constantes grâce aux instruments de mesure et de dialoguer avec un médecin à distance.

Accueilli sur rendez-vous par un agent du Val Briard, le fonctionnement vous est expliqué et la cabine est désinfectée à chaque passage de patient.



#### Comment prendre rendez-vous ?

Il suffit de se connecter sur le site [jetrouveunmedecin.fr](http://jetrouveunmedecin.fr) pour créer un compte personnel, choisir la cabine de téléconsultation et le créneau de rendez-vous. A noter une empreinte bancaire entre 0 et 30 € est demandée pour valider le rendez-vous.

Age minimum : 14 ans accompagné d'un représentant légal.

Sur place, pensez à vous munir de votre carte Vitale et du code de rendez-vous fourni lors de votre réservation.

## Une Communauté de Projets

### NOUVEAU PARKING



Afin de vous accueillir lors des spectacles de L'Envolée et autres festivités organisées par le Val Briard, la Communauté de Communes aménage un parking de 142 places.

Ces aménagements clôturent ainsi la 3ème tranche de travaux de réhabilitation de la Ferme communautaire Jean-Jacques Barbaux. Vous pourrez vous rendre en toute sécurité aux événements culturels et touristiques organisés par la Communauté de Communes du Val Briard.

Fin des travaux : Juillet 2023

### TOURISME : PLUSIEURS EVENEMENTS EN JUIN

- **Dimanche 4 juin** : Randonnée gourmande, parcours de 23 km avec pauses gustatives. Départ de La Chapelle Iger/ Bernay-Vilbert/ Courpalay, 12 € réservation obligatoire.

- **Dimanche 11 juin** : Rallye équestre avec boucle de 15 km sécurisée, licence FFE ou attestation d'assurance obligatoire, repas de clôture offert. Sur inscription jusqu'au 5 juin.

- **Samedi 17 juin de 9h à 15h** : Balade nature/culture en famille : promenade de 12 km accessible aux personnes malentendantes et sourdes, visite commentée traduite en Langue des signes.

Contactez pour renseignements et inscriptions :

- [t.gerard@valbriard.fr](mailto:t.gerard@valbriard.fr),
- Par téléphone au 01 81 20 04 03



### A VOS AGENDAS !

#### • ETE CULTUREL

Le service culturel du Va Briard vient à votre rencontre cet été à côté de chez vous. Des spectacles auront lieu les 5, 6, 7 et 15 juillet et le 26 août sur certaines communes. Programmation complète sur [www.lenvoleevalbriard.fr](http://www.lenvoleevalbriard.fr) ou sur le magazine du Val Briard distribué dans toutes vos boîtes aux lettres du 26 au 30 juin.

#### • CINEMA EN PLEIN AIR

*Intouchables* à l'affiche

Vendredi 30 août 2023 à partir de 22 h (ouverture du lieu à 20 h pour restauration au château du CMPA à Neufmoutiers-en-Brie.

#### • FOIRE D'AUTOMNE

Samedi 7 et dimanche 8 octobre

Sur le thème de la gastronomie avec démonstrations de chef.fe.s et ateliers culinaires, de nombreuses animations familiales et gratuites vous attendent tout au long du week-end. Stands des producteurs locaux et artisans d'art. Ferme JJ Barbaux, 2 rue des vieilles chapelles, Les Chapelles Bourbon.

### ARTS VISUELS : EXPOSITION « LA CASA DE PAPEL »

Carol B présente ses œuvres de papier découpé et les travaux réalisés par des élèves de 4ème au collège des Remparts de Rozay-en-Brie au cours de 5 heures d'ateliers.



Carole B. nous fait entrer dans son univers de papier. Le papier, ce dénominateur commun aux 2 techniques qu'elle a développées. D'abord, le papier comme matière : vous pourrez découvrir des œuvres minutieuses de découpage collage de papiers colorés. Et aussi, le papier comme outil : des œuvres réalisées au pochoir grâce à ses matrices découpées dans du papier seront également présentées.

Du mardi 23 mai au dimanche 11 juin :  
- Vendredis 2 et 9 juin de 17h30 à 19h30  
- Samedis 3 et 10 juin de 14h à 18h.  
- Dimanches 4 et 11 juin de 14h à 18h.

### Pensez au recyclage !



Une solution écologique et économique

L'association La Briecyclerie créée le 22 juin 2022 récupère gratuitement chez vous, dans un rayon de 20 km autour de La Houssaye-en-Brie, des appareils électro-ménagers hors d'usage.

Ainsi, grâce à la récupération de pièces et la mutualisation de différents composants, certains appareils destinés à la destruction reprennent vie et sont remis à la vente.

Un vieux frigo à vous débarrasser ? Un appareil de seconde main pour vous équiper ? N'hésitez pas à contacter La Briecyclerie. Des fours, des lave-vaisselle et des frigos (garantie 3 mois) vous attendent à moindre prix.

Collectivités ou entreprises, vous voulez venir en aide à cette association ? Elle est à la recherche d'un local gratuit de 60m<sup>2</sup>, sur le territoire du Val Briard, pour y développer sa recyclerie et des projets d'insertion de personnes en difficultés.

La promotion d'associations et d'initiatives de ressourcerie fait partie de l'Action 18.3 : Développer des ressourceries, sur le territoire et améliorer l'accès aux déchetteries du Plan Climat du Val Briard (PCAET\*) adopté par le Conseil Communautaire le 6 avril dernier.

Plus d'infos sur : <https://www.facebook.com/people/La-Briecyclerie/100083223886051/>

Contact mail : [labriecyclerie@gmail.com](mailto:labriecyclerie@gmail.com)

Contact Nicolas PERROT, Président de l'association : 06 30 19 48 41

\* En savoir + sur le PCAET : [www.valbriard.fr](http://www.valbriard.fr)



Rejoignez-nous sur nos pages Facebook, instagram et l'appli CITYALL téléchargeable gratuitement sur votre smartphone.

# Informations diverses

## Horaires du secrétariat de mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

- le Lundi de 14 h à 18 h.
- Le Mardi et Vendredi de 9 h à 12 h
- Le premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h.

## État civil

### Naissances



Victoria GODINHO, le 21/08/2022  
 Soélie CHILLAUD, le 19/09/2022  
 Ada REMAURY, le 07/12/2022  
 Emilie CUNHA MAILLARD, le 30/01/2023  
 Eva LEGRAS FLEURY, le 18/02/2023  
 Zayn ATTAL, le 06/03/2023

### Mariages



Malcolm SPITZ et Tiphaine ZANETTI, le 23/07/2022  
 Jean-Marie VENTURINI et Catherine FRANKE,  
 le 12/11/2022  
 Vincent LEFEVRE et Laura COMMENY, le 06/05/2023  
 Maxime MENESES et Emilie CALBRIS, le 17/06/2023  
 Jérémy MASSEAUX et Chrystelle CONTI,  
 le 24/06/2023

## Nos commerçants

### JL PIZZA



Tout les vendredis,  
 à partir de 17h30,  
 Rue de la  
 Caumonnerie,  
 près de la D231.

☎ 06 47 62 09 78

### MAGADUR PRIMEURS



Vente de fruits et  
 de légumes



06 33 34 43 78

### LE DISTRIB'PAIN



Rue de l'église, à côté de  
 la mairie.  
 (en cours de changement  
 de boulangerie)

# Rappel des règles de bonne conduite

Entretenir de bonnes relations avec ses voisins, c'est user de sa liberté sans nuire à celle d'autrui.

Toute vie en société implique des contraintes : les accepter, c'est respecter l'autre et participer ainsi à une meilleure vie pour tous.

Privilégier des solutions à l'amiable, ces règles peuvent vous éviter les conflits inutiles et tant de désagréments.

## Stop aux bruits inutiles

Tous types de bruits (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisir ...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant (...) sont d'autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

### Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
- Entre 8h et 20h le samedi
- Exception faite aux interventions d'utilité publiques urgentes



### Appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage

Ils sont autorisés :

- De 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés



### Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublants la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe  
Code pénal R-623-2



## Bien vivre avec les animaux

Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de ces derniers (chiens, chevaux ...) et de les tenir en laisse dans le village.

### Nuisances sonores

il est interdit de jour comme de nuit de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique.

### Respecter les lieux publics

Il est interdit d'abandonner, de déposer, ou de jeter des détritrus sur toute ou une partie de la voie publique, bancs, trottoirs.  
Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un le domaine public est rigoureusement interdit.

### Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4ème classe de **750€**

## Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2m
- Une distance minimale de 2m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2m

La distance se mesure à partir du milieu du tronc, la hauteur se mesure à partir du sol.

## Que faire en cas de litige ?

Essayer d'abord de trouver un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

## Prochains évènements

Fête de Village, le samedi 30 septembre



Féerie de Noël, le dimanche 17 décembre

Voeux du Maire, le vendredi 22 décembre



Retrouvez toute l'actualité de  
votre village en ligne :



[www.le-plessis-feu-aussoux.fr](http://www.le-plessis-feu-aussoux.fr)



En téléchargeant l'application  
gratuite CityAll



Commune Plessis-Feu-  
Aussoux